science, érudition, zèle, initiative, activité, talents évangéliques insignes qu'il a fait fructifier pendant de longues années et avec lesquels il s'est enrichi de grandes vertus, au point que son nom est devenu célèbre comme son courage et sa constance dans les entreprises et les œuvres pies pour l'amélioration du sort de l'humanité, l'établissement de la religion et le développement de l'instruction.

« Il est donc l'homme voulu pour cette nouvelle œuvre, lui que la divine Providence a exercé dans la pratique des œuvres éclatantes et a préparé pour ce poste important ».

Le panégyrique du nouveau patriarche sera prononcé prochainement, selon l'usage de l'Eglise grecque, en l'église parisienne de Saint-Julien-le-Pauvre.

Mgr Géraigiry recevra au consistoire du mois de mars le sacré pallium.

Ajoutons que le nouveau patriarche de l'Orient n'est pas du inconnu pour les catholiques du nord de la France. Il est venu à plusieurs reprises à Lille à Roubaix, et dans le diocèse de Cambrai, et, en particulier, a présidé plusieurs séances de l'un des derniers congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Après le Procès Zola

L'affaire Picquart-Esterhazy

Paris, 1er mars. — On a annoncé qu'une rencontre allait avoir lieu entre le colonel Henry et l'ex-lieutenant-colonel Picquart. Cette nouvelle, déclare la *Patrie*, est tout au moins prématurée. Le colonel Henry se serait rendu au désir du commandant Esterhazy de se rencontrer tout d'abord avec le lieutenant-colonel Picquart.

Ce matin, le commandant Esterhazy est allé au ministère de la guerre pour demander au général Billot l'autorisation de se battre. L'ex-colonel Picquart ne faisant plus partie de l'armée, la différence de grade ne peut être invoquée. En conséquence, le général Billot a accordé cette autorisation.

Le commandant Esterhazy a constitué pour témoins M. le comte de Feuillant et le commandant Ducassé. Les pourparlers auront lieu cette après-midi entre les témoins.

Paris, 1er mars. — Le *Jour*, dans une édition supplémentaire, confirmant l'information de la *Patrie*, relative à un envoi de témoins du commandant Esterhazy à M. Picquart, dit que MM. de Feuillant et le commandant Ducassé, témoins de M. Esterhazy, se sont rendus, à une heure, rue Yvon-Villarceau, au domicile de M. Picquart.

D'autre part, le *Jour*, en ce qui concerne la rencontre entre le lieutenant-colonel Henry et M. Picquart, explique que les pourparlers à cet effet duraient depuis deux jours. Il ajoute que les prévisions qu'il avait émises hier relativement à la rédaction possible d'un procès-verbal de carence, déclarant qu'il paraissait logique que le colonel Henry ne fît pas à l'ami du traître Dreyfus l'honneur de se battre avec lui, se sont en partie réalisées, car il ressort, dit-il, de renseignements puisés à bonne source, que le duel n'aura pas lieu, du moins pour le moment; en effet, sur le conseil de nombreux officiers généraux et de ses camarades, le colonel Henry semble, paraît-il, décidé à ignorer complètement M. Picquart.

L'affaire, d'ailleurs, ajoute le *Jour*, est à ce moment transportée sur un autre terrain, un jury d'honneur étant constitué.

Paris, 1er mars. — Une note officielle du ministère de la guerre dément, ce soir, l'information publiée aujourd'hui par deux de nos confrères à la suite de laquelle le commandant Esterhazy serait allé demander, au ministre de la guerre, s'il pouvait obtenir l'autorisation de se battre en duel avec le colonel Picquart.

Le commandant Esterhazy, ajoute la note, relevant du général commandant la place de Paris, ne pourrait d'ailleurs s'adresser au ministère sans s'adresser à son chef hiérarchique.

Au conseil de l'ordre

Paris, 2 mars. — Le *Jour*, dans son édition supplémentaire, annonce que le conseil de l'ordre des avocats a décidé de rayer du tableau de l'ordre Me Leblois, déjà chassé de l'administration municipale de Paris.

De son côté, l'*Agence Havas* dit qu'on croit au Palais qu'en ce qui concerne Me Leblois, le conseil de l'ordre se bornera aujourd'hui à lui nommer un rapporteur.

Une autre information de l'*Agence Havas* confirme une note du *Temps* démentant qu'une plainte ait été déposée au conseil de l'ordre contre Me Demange pour communication de son dossier Dreyfus à Me Labori.

Paris, 1er mars. — Cette après-midi, à la réunion tenue par le conseil de l'ordre des avocats, deux anciens bâtonniers : MM. Rousse, de l'Académie Française, et Oscar Falateuf, parlant au nom de plusieurs de leurs confrères, ont demandé aux membres du conseil de s'associer à l'adresse à l'armée circulant dans les couloirs du Palais et revêtue de 300 signatures.

Une discussion qui n'a pas duré moins de trois heures, dit le *Petit Temps*, s'est engagée sur ce point spécial. Finalement, les membres du conseil ont voté un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Conseil de l'ordre des avocats de la Cour d'appel de Paris estime qu'il ne lui appartient pas de se livrer à des manifestations extérieures, même pour témoigner à l'armée un sentiment qui n'est pas douteux; mais il constate, qu'au cours des débats du procès Zola, le bâtonnier de l'ordre s'est fait le fidèle interprète de ses sentiments et lui adresse tous ses remerciements pour la manière dont il a représenté le barreau dans cette circonstance. »

D'autre part le *Petit Temps* dit, qu'au cours de la même séance, le conseil de l'ordre a décidé de citer, devant lui, Me Leblois, et de nommer un rapporteur dans l'affaire Barboux-Auffray.

D'après des bruits de couloirs, ajoute-t-on, le rapporteur serait Me Rousse.

Le cas de l'avocat Courot

Paris, 1er mars. — M. Bambaut, substitut du procureur de la République, termine, en ce moment, l'étude du dossier de M. Courot, le jeune avocat, fils d'un conseiller à la Cour de Paris, qui, au cours des débats du procès Zola, cria dans les couloirs du Palais : « Enlevez les chefs ! »

Le bruit court que, bien que le général Billot ait refusé de se plaindre, il se pourrait que le parquet poursuivît, il y a, en effet, flagrant délit.

Hommage à l'armée

Les adresses remises aux généraux et aux représentants du commandement par les barreaux de province, les corporations, les corps élus et les sociétés patriotiques sont envoyées au ministre de la guerre. Ces documents sont également centralisés au ministère de l'intérieur.

On se rendra compte de l'intensité des déclarations d'attachement à l'armée, quand on saura que le gouverneur de Paris a fait parvenir 200 dépêches de félicitations pour l'attitude si loyale que le général de Pellieux a eue devant la cour d'assises de la Seine.

Les frais du procès

M. Zola a été, *comme* on le sait, condamné 1° à un an de prison; 2° à 3,000 fr. d'amende; 3° aux frais du procès.

A combien exactement s'élèvent ces *frais du procès*, dont, sous réserve de cassation, M. Zola est débiteur envers le Trésor et pour le recouvrement desquels existe la contrainte par corps ?

Liquides, hier, ces frais se montent à 104 fr. seulement — pour les quinze audiences. Et cette somme peu élevée eût été encore moindre si le docteur Socquet n'avait été chargé par la cour, sur la demande de la défense, d'aller examiner l'état de santé de Mme de Boulancy. L'honorable médecin expert a touché 16 francs d'honoraires.

Est-ce à dire maintenant que, pour M. Emile Zola, la totalité des frais du procès ne s'élève qu'à ces 104 fr. dus au Trésor ? Non, car l'auteur de l'*Assommoir* a, de son initiative privée, notifié des pièces au parquet et cité des témoins. Ces frais à côté et voluptuaires, si l'on peut ainsi parler, sont les suivants :

1° 3,000 fr. pour les frais d'enregistrement et de timbre des pièces notifiées au procureur général ;

2° 450 fr., tant pour les frais de notification que pour ceux de citation à témoin.

En somme :

Frais de procès proprement dits.....	404 fr.
Frais « voluptuaires ».....	3.450 fr.
Au total.	3.554 fr.

SÉNAT

Séance du mardi 1er mars

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 3 heures 10.

Le Sénat adopte sept projets d'intérêt local.

L'office du commerce extérieur

Le Sénat reprend la discussion du projet qui crée un office national du commerce extérieur et approuvant une convention intervenue, à cet effet, entre le gouvernement et la Chambre de commerce de Paris.

M. Richard Waddington insiste, de nouveau, sur la nécessité de développer notre commerce d'exportation et sur l'insuffisance de la représentation de l'industrie départementale dans l'office projeté.

Le commerce de province se plaint du projet qui consacre une centralisation excessive, et qui nuit aux musées d'échantillons créés dans une trentaine de villes.

M. Boucher, ministre du commerce, promet le visa du ministre sur chaque numéro du *Journal officiel du commerce*.

M. Monnestier montre que le projet concilie les intérêts de l'agriculture avec ceux du commerce, et qu'il ne profitera pas au libre échange, mais à une sage protection.

M. Poirier combat les objections dirigées contre le projet par MM. Darbot et Waddington.

M. Darbot réplique en soutenant que ce projet ne favorisera que le commerce aux dépens de l'agriculture et de l'industrie.

M. Boucher, ministre du commerce, soutient que l'agriculture bénéficiera du projet, autant que l'industrie et le commerce. Il expose le fonctionnement de l'office organisé par le projet, avec le concours de la Chambre de commerce de Paris. Le concours des Chambres de province sera aussi accepté. Quant au *Journal Officiel du Commerce*, il restera dans les mains du gouvernement, qui veillera à ce que les doctrines économiques, qui prévalent dans le Parlement, soient respectées. Il conclut en demandant instamment le vote du projet.

Le Sénat passe aux articles, les adopte successivement du premier au dixième, et vote l'ensemble par 239 voix contre 0.

Prochaine séance jeudi à trois heures. — Séance levée à 5 heures 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 1er mars 1898

Présidence de M. Deschanel, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

LES AFFAIRES DU NIGER

Question du prince d'Arenberg

M. le prince d'Arenberg a la parole pour adresser une question au ministre des affaires étrangères au sujet des événements qui viennent de se passer dans l'ouest africain.

M. le prince d'Arenberg. — La France a perdu un de ses fils les plus vaillants en M. de Bernis, qui vient d'être assassiné. La Chambre s'associera à la douleur de son père. (Applaudissements.)

La Compagnie du Niger n'a pas laissé passer une occasion de prouver à la France sa mauvaise volonté. Elle a empêché absolument la liberté de navigation du Niger, et ses procédés ont irrité jusqu'aux commerçants de son pays.

Ce sont nos officiers qui ont reconnu le cours du Niger. La France a le droit, depuis le traité de Berlin, de réclamer la liberté absolue de navigation du fleuve.

Déclaration de M. Hanotaux

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune et lit la déclaration suivante :

Messieurs, M. le prince d'Arenberg n'ignore pas que les points sur lesquels il m'interroge font partie d'un ensemble de questions qui sont actuellement l'objet de négociations importantes entre nous et le gouvernement britannique. Je suis donc tenu à une réserve particulière.

Je puis dire cependant que les commissaires travaillent activement et que s'ils rencontrent certaines difficultés inhérentes à la nature même des questions si complexes qu'ils ont à examiner, tout fait espérer qu'ils aboutiront à dégager les éléments d'une entente si désirable entre les deux pays.

Il est certain qu'une polémique, parfois très vive s'est engagée sur la question et qu'elle pourrait avoir pour effet de troubler le calme dans lequel doivent se poursuivre les travaux de la commission.

Comme il s'agit de régions éloignées avec lesquelles les communications sont difficiles et lentes, il arrive que certaines nouvelles alarmantes sont répandues ou présentées de telle façon qu'elles peuvent créer de part et d'autre un état d'esprit regrettable.

Nous avons confiance, quant à nous, dans les dispositions amicales des deux gouvernements et dans les instructions positives et coordonnées qu'ils ont données de commun accord à leurs officiers sur les lieux. (Très bien, très bien.)

A Paris, messieurs, les travaux de la commission internationale se poursuivent normalement, et je ne crois pas trahir le secret de ses délibérations en disant que ses travaux ont déjà fortement débloyé le terrain. J'ai à peine besoin de dire que les droits et les intérêts de la France sont défendus avec énergie et persévérance, mais sans exclure ce désir de rechercher s'il est nécessaire d'obtenir par des concessions réciproques les solutions équitables prévues par l'acte même qui a motivé la réunion de la commission.

Je viens maintenant, messieurs, au douloureux événement qui s'est produit à Ilo.

La mort de M. de Bernis

Il est malheureusement exact que le ministre des colonies a reçu, il y a quelques jours, un court télégramme annonçant que le maréchal des logis de Bernis aurait été assassiné à Ilo.

Aucun autre détail ne nous est parvenu jusqu'ici, mais je suis sûr que la Chambre, ainsi que vient déjà de le faire l'honorable M. d'Arenberg, se joindra toute entière à l'expression des condoléances émues que le gouvernement adresse à la famille du jeune et brillant soldat. (Applaudissements.)

Il est une œuvre dont la France peut être fière, c'est celle que réalisent en ce moment pour elle dans ces pays lointains tant de braves gens qui font leur devoir sans bruit, sans ostentation, sans autre récompense que celle qui vient du sentiment du devoir accompli.

Soit qu'ils succombent au champ d'honneur, soit qu'ils survivent pour rendre de nouveaux services, permettez-moi, messieurs, de leur rendre ici un solennel hommage et de déclarer avec votre approbation qu'ils ont bien mérité du pays. (Vifs applaudissements.)

M. le duc d'Arenberg remercie le Ministre. L'incident est clos.

Les primes à la sériciculture

La Chambre reprend la discussion du projet concernant les primes à la sériciculture et à la filature.

M. de Ramel combat le chiffre de 340 fr. pour les bassines filant des cocons étrangers.

M. Noel, rapporteur, justifie ce chiffre ; il entre dans de longues explications techniques.

M. Ducos soutient longuement l'amendement dont il est l'auteur avec M. de Ramel.

M. Charles Roux défend les intérêts de Marseille.

M. Graux, président, soutient la proposition de la commission des douanes.

M. Jaurès vient soutenir trois amendements dont l'un a pour objet de réduire, dans les filatures, la journée à dix heures.

M. Aynard soutient les intérêts de la fabrication lyonnaise.

Un incident. — La démission de M. Jourde

M. le Président. — J'ai reçu de M. Jourde une lettre par laquelle il donne sa démission de secrétaire de la Chambre et, d'autre part, de MM. Jaurès, Viviani et Deville, un projet de résolution invitant la Chambre à refuser cette démission.

Cris : Pourquoi ? pourquoi ?

Le projet de résolution est adopté à main levée et la démission de M. Jourde refusée.

Le paragraphe premier de l'article 2 de la loi sur les primes est réservé.

Le paragraphe deux est adopté. Il fixe à 400 fr. la prime par bassine filant des cocons indigènes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à 2 heures. La séance est levée à 2 heures 40.

L'INCIDENT JOURDE

Paris, 1er mars. — Voici quelques mots d'explications sur la démission de M. Jourde et sur l'incident qui s'en est suivi en séance.

Jeudi dernier, M. Jourde, député socialiste de Bordeaux, avait voté l'ordre du jour de confiance Antoine Périer, contre lequel, on s'en souvient, quarante députés seulement se prononcèrent. Ce matin, M. Jaurès, dans un article intitulé : *Les 40*, formula d'amères critiques contre la majorité.

M. Jourde, qui représente le groupe socialiste dans le bureau, vit un désaveu dans cet article et résolut de résilier, en conséquence, ses fonctions de secrétaire.

Cette résolution, menaçant de rendre plus aigus les dissentiments qui se sont faits jour dans les rangs socialistes, au sujet de l'affaire Dreyfus, et pour parer au danger, MM. Millerand et Viviani décidèrent de demander à la Chambre de refuser la démission de M. Jourde, et ils invitèrent M. Jaurès à s'associer à leur demande, ce qu'a fini par agréer le député de Carmaux.

Comme on l'a vu, la Chambre a refusé la démission de son secrétaire.

M. Jaurès a essuyé un nouvel affront et M. Jourde compte, sans doute, bien tirer quelque profit de son attitude au cours des élections prochaines.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

La Commission du Budget

Paris, 1er mars. — La commission du budget, saisie, comme nous l'avons exposé samedi, des propositions du ministre des finances en vue de combler le déficit, a adopté ce matin ces propositions, sauf celle qui concernait la publicité sur les boîtes d'allumettes. La commission a repoussé cette dernière proposition pour ne pas apporter une entrave de plus à la suppression du monopole qui est rêvée par plusieurs de ses membres.

Le rapport général supplémentaire sera distribué demain dès la fin de la discussion sur les primes à la sériciculture. La Chambre pourra donc se consacrer à l'examen du budget des recettes.

AU SÉNAT

Encore le syndicat Dreyfus

M. Scheurer Kestner, au lieu d'être assagi par la condamnation de Zola, continue de s'agiter. Absent de la salle des séances la plupart du temps, il courait de groupe en groupe, dans la salle des conférences, pour recruter des adhésions au nouveau plan de campagne qu'il semble méditer.

MM. Trarieux, Emile Blanc, d'autres encore battent aussi le rappel pour recruter de nouveaux partisans de la révision du procès Dreyfus. Les menaces de M. Méline n'ont pas eu raison de leur entêtement.

Nouvelles du Jour

M. Naquet devant le jury de la Seine

Paris, 1er mars. — C'est demain que comparaîtra, devant le jury de la Seine, M. Naquet. Me Henri Coulon présentera sa défense et Me Joseph Menard interviendra, comme partie civile, au nom d'un groupe d'obligataires de Panama.

Quatre témoins seront entendus : deux à charge, Arton et l'expert Fleury ; deux à décharge, le comte Dillon et l'ancien député Laguerre.

On dit que M. Van Cassel, avocat général, abandonnerait l'accusation ; néanmoins, il pourrait se faire, dit la *Libre Parole* de demain, qu'en présence des charges accablantes qui pèsent sur lui, l'apôtre du divorce aura peut-être à se reprendre de la confiance dont il fait aveugle qu'il a dans ses juges d'aujourd'hui.

Une double tentative de suicide à Toulouse. — La mère et la fille

Toulouse, 1er mars. — Une dame Lafitte, âgée d'une soixantaine d'années, et sa fille, âgée de trente ans, ont tenté de se donner la mort avec du laudanum. On a trouvé la mère étendue sur le lit et la jeune fille était couchée sur le parquet.

On ignore le mobile de ce double suicide; néanmoins on sait que la jeune fille devait se marier et peut-être les négociations avaient-elles été rompues.

Singulier suicide d'une jeune fille de 18 ans, près de Reims

Reims, 1er mars. — A Chavot, petite localité près d'Epernay, une jeune fille de 18 ans, Mlle Sauzet, a tenté de mettre fin à ses jours dans des circonstances assez singulières : profitant de l'absence de sa mère, elle a revêtu ses habits de fête, a allumé un réchaud, puis s'est enveloppée dans un grand linceul blanc en attendant la mort. Sa mère, en rentrant, la trouva asphyxiée. On ignore les motifs de ce suicide.

Horrible suicide d'une femme

Reims, 1er mars. — Mme Journe, âgée de 36 ans, mère d'une fillette de cinq ans, séparée de son mari depuis trois ans, et demeurant à Fontaine-sur-Ay, s'est couchée sur la voie du chemin de fer de Reims à Epernay. Elle a été décapitée par un train de voyageurs. On a trouvé dans ses vêtements une lettre disant que ce sont des chagrins intimes qui ont déterminé cette résolution.

Deux ouvriers ensevelis sous un éboulement dans la Seine-Inférieure

Rouen, 1er mars. — Un éboulement s'est produit, cette après-midi, dans une carrière près d'Yvelot. Deux ouvriers sont ensevelis. On travaille pour les retirer.

Un drame en chemin de fer Tentative de meurtre et vol

Nice, 1er mars. — Une tentative de meurtre, accompagnée de vol, a été commise entre Menton et Monte-Carlo. Une dame se trouvait dans un compartiment, seule avec un Allemand, qui, au moment où le train s'engageait sous le tunnel, lui lança un nœud coulant autour du cou et essaya de l'étrangler.

Il lui déroba sa bourse et ses bijoux et la lança ensuite par la portière dans le tunnel.

La dame ne se fit heureusement, dans sa chute, que quelques contusions et put regagner Menton à pied. L'assaillant n'a pas été retrouvé.

Attentat contre un maire italien

Gênes, 1er mars. — La nuit dernière, un tube en ferblanc chargé de dynamite a fait explosion dans la maison habitée par le maire de Lorsica.

Ce tube mesurait vingt-cinq centimètres de longueur et était entouré d'un fil de fer. M. Paolo Damartini, le maire, était couché quand l'explosion se produisit. On ne sait encore s'il s'agit d'un attentat anarchiste ou d'une vengeance.

Une perquisition faite chez un nommé Giuseppe de Martin a amené la découverte d'une certaine quantité de fer-blanc, le même qui a servi à la fabrication de la bombe. Cet individu a été mis en état d'arrestation.

Deux arrestations dans une banque à Zurich

Paris, 1er mars. — La *Petite République* de demain publie la dépêche suivante :

« Zurich, 1er mars. — La police de Bâle a arrêté, dans les bureaux de l'*Union Bank*, deux directeurs, sous la prévention d'opérations frauduleuses. L'un d'eux a déjà subi une condamnation à plusieurs années de travaux forcés. La banque a été fermée. »

L'explosion du « Maine » et l'Espagne

Washington, 1er mars. — D'après les déclarations du secrétaire de la Marine, il résulte de toutes les informations que l'Espagne n'a aucune responsabilité dans l'explosion du *Maine*.

La perte d'un navire — 16 victimes

Adelaïde, 1er mars. — Le navire *Président Félix Faure*, venant de Barry, s'est, dit-on, perdu avec douze marins, le second officier et trois mousses, le 2 février, au milieu d'une tempête.

L'emprunt chinois

Pékin, 1er mars. — On a signé hier le contrat de l'emprunt à 4 1/2 0/0, avec les banques anglaises et allemandes. Il est amortissable en 45 ans. Le traité de Kiaou-Tchéou, entre la Chine et l'Allemagne, ne serait pas encore signé.

Les candidatures multiples. — Une proposition de M. Jules Guesde

Paris, 1er mars. — M. Jules Guesde a développé aujourd'hui devant la commission du scrutin de liste, sa proposition relative à l'abrogation de la loi contre les candidatures multiples. La commission a décidé d'entendre le gouvernement avant de prendre un avis. Elle a convoqué le ministre de l'intérieur pour demain.

A la basilique de Montmartre

Paris, 1er mars. — Mme la comtesse de Boigne, marraine de la *Savoyarde*, vient de faire un precieux et riche présent à la basilique de Montmartre : c'est une châsse en bronze doré et ciselé, rehaussée d'émaux et de pierreries, qui contient les reliques de sainte Delphine et de saint Eizéar.

Sous un dôme vitré que surmonte un ange aux ailes déployées, on aperçoit ces reliques qui reposent sur un soubassement que gardent les statuettes finement sculptées de saint Eizéar, sainte Delphine, saint Benoist et saint François de Sales.

Le panneau antérieur porte en émail les armes de la *famille de Sabran et de Boigne, à laquelle appartenaient* les deux saints, avec la devise : *Patientia omnia vincit*.

Ce reliquaire sera exposé dans quelques jours dans la chapelle Saint-François-de-Sales, au Sacré-Cœur.

Le prix des fers

Les marchands parisiens ont lancé, ces jours derniers, une circulaire haussant les prix des fers à 170 fr., des poutrelles à 185 fr. et des tôles à 190 fr.

Un vieillard renversé par la voiture de Mme Félix Faure

Paris, 1er mars. — Un accident de voiture qui, heureusement, n'aura aucune suite grave, s'est produit ce matin devant l'Elysée.

La voiture dans laquelle se trouvait Mme Félix Faure a renversé un vieillard, M. Delondre, demeurant 55, rue Pierre Charron, qui n'avait pas entendu les cris du cocher.

Ce dernier put arrêter presque instantanément sa voiture et M. Delondre fut transporté dans une pharmacie située à proximité de l'Elysée.

Mme Félix Faure s'y rendit quelques secondes après en compagnie de M. Le Gall, directeur du cabinet civil du Président, pour prendre des nouvelles de M. Delondre qui n'avait été que fort légèrement contusionné à la face.

M. Delondre a été ensuite ramené à son domicile où M. Blondel, chef du secrétariat particulier du Président de la République, s'est présenté dans l'après-midi pour s'informer, de la part de Mme Félix Faure, de son état de santé.

Gare aux rats

Pendant que nos dissensions intestines nous absorbent, l'ennemi commun s'avance dans l'ombre... Cet ennemi, ce sont les rats.

Ils ont envahi la voûte souterraine des égouts communaux, à Paris. Ils ont emporté d'assaut les sous-sols des Halles.

Ils campent victorieusement dans les caves du Palais-Royal.

Vainement l'administration, dernièrement encore, lâchait contre eux une centaine de superbes chiens ratiers.

L'armée des chiens ratiers, dans la bataille, a déjà perdu la moitié de son effectif et a dû reculer devant le nombre.

L'administration a crié alors : « A moi les chimistes ! » Les chimistes sont venus, avec toute espèce de « mort aux-rats. » Mais les rats ne sont pas si bêtes que le croient les chimistes. Ils n'ont pas voulu manger la mort-aux-rats et ont continué à grignoter nos victuailles.

Un journal propose de faire de la chasse au rat un sport *chic*, comme la chasse au renard en Angleterre.

On attend un dandy qui veuille bien lancer cette mode-là.

L'action féministe

Mlle Jeanne Chauvin, docteur en droit, à qui la cour a refusé naguère le titre d'avocat, va faire une conférence, le 21 mars, devant l'Association des « Républicains de l'Eure ».

Elle traitera du « féminisme » en France.

Détail piquant : M. Millard, ministre de la justice et garde des sceaux, assistera peut-être, en sa qualité de sénateur de l'Eure, à cette réunion compromettante, où les décisions de la justice risquent d'être finement critiquées.

Forçats évadés des îles du Salut

Cayenne, 1er mars. — Vendredi ou samedi, la gendarmerie a fait connaître, sur toute la côte, que plusieurs transportés venaient de s'évader des îles du Salut en enlevant une petite embarcation dépendant de la flottille de cet établissement pénal.

Comme l'administration espérait, paraît-il, que le raz de marée qui règne en permanence depuis un mois, de l'Amazone à l'Orénoque, obligerait les fugitifs à rallier au plus tôt la terre ferme, l'autorité locale invitait les habitants à se préparer à une chasse à l'homme.

Jusqu'à ce jour, on n'a pu retrouver la trace d'aucun des évadés qui doivent être rendus à Demerara ou à Barbice.

Une jeune fille qui se suicide en avalant des épingles

Dans la nuit de lundi une femme, Marcelle Lourdois, dite « la Souris », arrêtée pour un vol de cent francs commis au préjudice d'un étudiant, a avalé au poste de la rue St-Séverin, à Paris, un paquet d'épingles qu'on lui avait laissé.

Aux cris de douleur de la désespérée, des agents accoururent et firent avouer son acte à Marcelle Lardois. Cette fille a été transportée à l'Hôtel-Dieu; son état est très grave. Elle a déclaré avoir voulu se donner la mort pour éviter la police correctionnelle.

L'Espagne et les Etats-Unis

Londres, 1er mars. — Une dépêche de Washington au *Daily Mail* dit que le rapport de la commission d'enquête sur l'accident du *Maine* ne sera publié que d'ici dix à quinze jours, plus tard même peut-être.

Il ne serait pas étonnant que ce fameux rapport ne conclue ni dans un sens ni dans l'autre et soit un grand désappointement pour les journaux yankees à sensation.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE
		Roubaix, Mardi 1er mars.
2 heures soir	7° au-dessus	759 m/m Variable
5 heures soir	7° »	759 m/m »
9 heures soir	5° »	759 m/m »
		Mercredi 2 mars 1898.
Minuit	3° au-dessus	761 m/m Variable.
1 heure matin	3° »	761 m/m »
2 heures »	3° »	761 m/m »

Paris, — Mardi 1er mars 1898. — *Bulletin du Bureau Central météorologique.* — La situation se modifie lentement: une dépression persiste vers les Shetland (750 mm.), s'étend vers le Danemark où le baromètre est descendu de 7 mm. Les fortes pressions quittent l'Autriche-Hongrie et se retrouvent une part sur la France et l'Espagne, de l'autre en Russie (Charkov, 779 mm.). Le vent est modéré de l'ouest sur la Manche, faible ou modéré d'entre nord et ouest sur nos côtes de l'Océan et de la Provence. Les neiges et les pluies du nord gagnent le centre du continent.

En France, on a recueilli 7 mm. d'eau à Dunkerque, 5 à Cherbourg, 3 à Besançon, 2 à Brest. La température s'est un peu relevée sur nos régions du Nord et de l'Ouest. Ce matin le thermomètre marquait — 18° à Moscou, + 1° à Paris, 11° à Alger. On notait 5° au puy de Dôme, — 6° au pic du Midi, — 8° au mont Sonnier. En France, le temps va rester frais, quelques ondées sont probables dans le Nord et l'Est. A Paris, hier, couvert; gouttes d'eau dans la soirée. — Moyenne d'hier, 2.8, température maxima, 7.7 ; minimum de ce matin, 2.9. — Baromètre à sept heures du matin, 763 mm. 9. — A la tour Eifel, température maxima, 3.0 ; min., 3.0.

Chronique Locale

ROUBAIX

La question de l'Espierre. — Quelques journaux ont annoncé que le projet de loi relatif à l'agrandissement de l'usine de Grimonpont, pour l'épuration des eaux de l'Espierre, avait paru à l'*Officiel*. C'est là une erreur : l'*Officiel* a simplement publié, dans ses annexes, le projet de loi déposé par le gouvernement à la Chambre des députés, en novembre dernier, projet que nous avons publié in-extenso dans nos colonnes. La question, loin d'être résolue, n'a pas encore été portée à l'ordre du jour de la Chambre.

A propos du retard de la « Champagne ». — On sait que la *Champagne*, que l'on croyait perdue corps et biens, a été retrouvée.

Outre deux cents émigrants et autant d'hommes d'équipage, la *Champagne* avait à bord cent passagers de cabine. Les journaux citent, parmi ces derniers, M. Ed. Meillassoux, de Roubaix.

Les nominations dans les contributions. — M. Desson, commis des contributions indirectes à Antilly (Oise), est nommé aux mêmes fonctions à Roubaix en remplacement de M. Carré, nommé commis au service général, à Roubaix.

Résultats d'adjudication. — *Fournitures de vêtements.* — Mardi matin, à onze heures, il a été procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de la fourniture de vêtements à distribuer aux élèves nécessiteux des écoles municipales.

Le bureau était présidé par M. Henri Thérin, adjoint, assisté de MM. Dujardin et Avit-Lombart, conseillers municipaux, et de M. Salembier, receveur municipal.

L'adjudication était divisée en sept lots comme suit :

1er lot, fourniture de pèlerines avec capuchon, évaluée à 4.500 fr.; 2e lot, fourniture de pantalons en velours, évaluée à 5.250 fr.; 3e lot, fourniture de camisoles, évaluée à 8.300 fr.; 4e lot, fourniture de bas en laine mérinos, évaluée à 6.375 fr.; 5e lot, fourniture de galoches et de polonaises, évaluée à 10.810 fr.; 6e lot, fourniture de chemises et de tabliers, évaluée à 5.252 fr. ; 7e lot, fourniture de jupons en laine merinos et de bachelicks évaluée à 6.275 fr.

Pour le premier lot, les soumissionnaires étaient MM. Dubois, Godin et Harmez, 8 0/0 ; Félix Boutry, 10,66 0/0, et Henri Tesse, 18,40 0/0. — Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Pour le deuxième lot, il y avait également trois soumissionnaires : MM. Dubois, Godin et Harmez, 30 0/0 ; Félix Boutry, 26,26 0/0, et Henri Tesse, 39,60 0/0. — M. Tesse a été déclaré adjudicataire.

Pour le 3e lot, avaient soumissionné MM. Léon et Joseph Delmasure, 5 0/0, Henri Lehembre fils, 16 fr. 60 0/0 et Désiré Parent, 16 fr. 75 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Pour le 4e lot, l'adjudicataire est M. Henri Lehembre fils, 26 fr. 10 0/0 ; les autres soumissionnaires étaient MM. Désiré Parent, 18 fr. 25 0/0 et Delmasure, 21 0/0.

Pour le 5e lot, M. Papillon a été déclaré adjudicataire, 9 0/0 ; avaient soumissionné également MM. Eugène Dupriez, 6 fr. 51 0/0, Victor Vanderstienne, 5 fr. 01 0/0 et Henri Vandenbosse, 5 0/0.

Pour le 6e lot les soumissionnaires étaient MM. Georges Ognois, 27 0/0; Félix Boutry, 27.61 0/0 et Eugène Dupriez, 29.42 0/0. M. Dupriez a été déclaré adjudicataire.

Enfin le 7e lot a été adjugé à M. Désiré Parent, 13,75 0/0, qui n'avait qu'un seul compétiteur, M. Lehembre, 7.25 0/0.

— *Fournitures d'effets d'habillement et de coiffure.* — Une autre adjudication a eu lieu pour les effets d'habillement et de coiffure destinés au personnel dépendant de la direction de l'octroi pendant l'année 1898.

1er lot. — Avaient soumissionné : MM. Félix Boutry, 17,12 0/0; Joseph Boisart, 4 0/0, et Jules Becu, 18,25 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2e lot. — Avaient soumissionné : MM. Oscar Lecomte, 15,65 0/0 ; Achille Petit, 18 0/0 ; Félix Boutry, 19 0/0, et Henri Delporte, 22,26 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Une société coopérative de consommation de boucherie et de charcuterie. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Une nouvelle société coopérative de consommation (boucherie-charcuterie) est en formation à Roubaix. Le siège en est établi chez M. Alp. Vandamme, rue de Tournai, 39, aux Trois-Ponts. Le but de cette nouvelle société est de réaliser, comme cela se pratique pour le pain, des bénéfices qui seront distribués à part égale entre tous les sociétaires.

« Une société semblable existe à Wattrelos depuis quelques mois et le fonctionnement a donné des résultats inespérés. Peut-être coopérateur, toute personne habitant Roubaix et sans distinction de nationalité. La société fait appel à toutes les personnes soucieuses de leurs intérêts, pour que, par leur inscription, elles renforcent le nombre des membres déjà inscrits. La société, étant essentiellement économique, il est évident qu'elle n'a aucun souci politique.

« Une assemblée générale aura lieu prochainement pour la réglementation et l'acceptation des statuts; nous en ferons connaître ultérieurement la date. »

Comité « Justice-Egalité ». — Le comité « Justice-Egalité » se réunira ce soir mercredi, à 8 h. 1/2, en son local ordinaire.

Bouche de pain et Refuge de nuit. — Journée du mardi 1er mars : Hommes et femmes, 370 ; enfants, 395. — Refuge de nuit, 29 lits occupés.

Un homme tombé mort sur la Grande-Place. — Mardi soir, vers six heures, quelques personnes, passant sur la Grande-Place, remarquèrent un homme qui s'affaissait et qui soudain tomba comme une masse sur la chaussée. Relevé aussitôt, le malheureux, qui ne donnait déjà plus signe de vie, fut transporté à la pharmacie Gottlé où tous les soins furent inutiles. M. le docteur Butruille, mandé, ne put que constater le décès qu'il attribua à une commotion cérébrale.

On découvrit, dans l'une des poches, une somme de 160 francs en pièces de 5 francs, un porte-monnaie contenant deux pièces de 1 franc, ainsi qu'un billet d'aller et retour de Wattrelos à Roubaix; dans une autre poche fut trouvé un billet de retour et un billet donnant l'énumération des chemises aux initiales : E. M., qui étaient dans une serviette que l'inconnu tenait à la main.

Mr le commissaire de police a fait transporter le cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

L'individu, qui paraît être âgé d'une soixantaine d'années, a la tête presque chauve, cheveux et moustaches gris ; il était coiffé d'une casquette en drap noir presque neuve, sortant de la maison Delepoutre, contour Saint-Martin, à Roubaix ; il avait une flanelle, une chemise de couleur, un tricot beige, un gilet et un veston noirs. Il portait au cou un foulard en soie blanc et noir ; il était chaussé de bottines à élastiques.

Le défunt avait d'abord été reconnu pour un horloger de la rue du Moulin à Wattrelos ; renseignements pris, on a constaté que le susdit horloger était encore bien en vie.

Dans la soirée l'identité du cadavre n'était pas encore établie.

Un accident rue Dacrème. — Un ouvrier couvreur, Alphonse Dupriez, âgé de 40 ans, demeurant rue Dacrème, cour Debruyne a, par mégarde, passé le poignet droit dans un carreau de vitre d'un estaminet voisin, mardi soir; il a eu plusieurs tendons coupés. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Largillière, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une triple arrestation pour injures à la police. — Trois jeunes garçons de 10 à 16 ans, Edouard et Pierre Poteau, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, cité Saint-Eloi, à Croix, et Jules Prudence, demeurant rue Bernard, ont été arrêtés, mardi matin, par l'agent de poste Desmadryl et conduits au poste de la rue des Arts. Sur le parcours, les trois jeunes gens ont aggravé